



Mise en place des gestes barriere et protocole sanitaire concernant l'épidemie de COVID 19 pour l'activité de grimpe d'arbres.

Les groupes accueillis sont constitués au maximum de 8 personnes.

Les inscriptions sont prises à l'avance, il n'y a pas de file d'attente.

Chaque participant se voit proposer une paire de gants à usage unique pour pouvoir manipuler les dispositifs d'assurage et les baudriers.

Les baudriers personnels des participants seront acceptés durant l'activité en remplacement du matériel collectif.

Dans le cas où les gants seraient percés lors de l'activité, après chaque utilisation les dispositifs d'assurage et les baudriers sont désinfectés.

Dans le cas de l'atelier moulinette, chaque participant grimpe seul dans l'arbre, les arbres sont toujours à plus de 10m de distance.

Dans le cas de la corde de déplacement, chaque participant est seul sur sa corde, des cordes sont situées à 2m de distance minimum et les départs sont décalés afin de garantir une distance systématique de 5 m minimum au cours de l'activité physique à proprement parler (activité physique modérée).

Au moment des explications techniques, le seul moment où les participants sont au sol en même temps, les distances barrière sont respectées et matérialisées par des marquages au sol.

Les encadrants sont munis de masques et gants pour pouvoir intervenir en cas de besoin lié à la sécurité.

Une désinfection à l'alcool des mains des participants est effectuée si un gant venait à être percé au cours de l'activité.

Sam'Branche vous remercie de votre confiance et se tient à votre disposition pour toute activité dans ou autour des arbres.

Pour Sam'Branche,
Samuel Guetta.

